



REPUBLIQUE FRANCAISE

Mairie de

Pressagny l'Orgueilleux

**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Séance du **28 février 2024 à 19h00** - Date de convocation : **15 février 2024**
Président : **Monsieur Pascal MAINGUY, Le Maire**
Secrétaire de séance : **Monsieur Marc WECKSTEIN**

Nombre de membres		
Art 2121-2 du CGCT	En exercice	Qui ont pris part à la délibération
15	13	13

Membres présents à la séance : Mmes, MM. MAINGUY, ANDRIEUX, CARRIER, DESCHAMPS, GILLET, GLEIZES, MAGNAUDEIX, WECKSTEIN, formant la majorité des membres en exercice

Membres absents excusés ayant donné pouvoirs : Mmes, MM. G. LE LAN-LE LUYER (pouvoir P. CARRIER), C. GUION (pouvoir à E. DESCHAMPS), C. INIGO (pouvoir à C. GLEIZES), LOCHON (pouvoir à P. MAINGUY), VAUZOU (pouvoir à C. ANDRIEUX)

**DELIBERATION N° 12/2024 – FONDS DE CONCOURS – DEMANDE DE SUBVENTION–
DL 12/2024**

M. le Maire propose de présenter une demande de subvention d'investissement afin de réaliser les travaux de rénovation énergétique de la Mairie et de son Annexe dans le cadre de la rénovation énergétique des bâtiments publics locaux. Les bâtiments ont quelquefois fait l'objet de rénovations des huisseries, lesquelles ne présentent plus les caractéristiques techniques garantissant une isolation optimale.

Le projet consiste à remplacer toutes les menuiseries (portes, fenêtres et fenêtres de toit) afin de réduire la consommation d'énergie et, par voie de conséquence, la facture énergétique pour la commune.

Après examen, le devis de l'entreprise Bernard LORAILLER pour un montant de 58 920.90 € HT est retenu.

M. le Maire souhaite déposer une demande de subvention au titre des aides proposées par le FONDS VERT et SEINE NORMANDIE AGGLOMERATION selon le plan prévisionnel suivant :

PRÉFECTURE DE L'EURE

- 4 MARS 2024

ARRIVÉE

Financement	Intitulé subvention	Subvention sollicitée	Pourcentage sollicité	Subvention obtenue
DETR				
DSIL				
FONDS VERT	Rénovation énergétique des bâtiments locaux	41 136.72 €	70 %	
FONDS DE CONCOURS S.N.A.		6 000.00 €	10 %	
Sous-total aides publiques		47 136.72 €	80 %	
Autofinancement/reste à charge collectivité		11 784.18 €	20 %	
Montant global HT du projet		58 920.90 €	100 %	

Après délibération, le conseil municipal :

- Approuve l'opération
- Autorise le plan de financement proposé
- Autorise M. le Maire à effectuer les demandes de subventions et à signer tous les documents s'y rapportant
- Autorise M. le Maire à inscrire cette opération au budget primitif 2024.

Vote : Unanimité

Le Maire, Pascal MAINGUY

